

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-210601262-20210331-CH20210331_026-DE

Reçu le 01/04/2021

Publié le 01/04/2021

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Note de présentation brève et synthétique

Conseil municipal du 31 mars 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du Compte administratif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le cadre général du Compte Administratif

Le compte administratif est voté

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Commune sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

La Commune votera son Compte Administratif 2020 le 31 mars 2021.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif dégage un résultat

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

AR Prefecture

006-2106012020-2021-03-Compte Administratif
Reçu le 01/04/2021
Publié le 01/04/2021

Une fois le Compte Administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au Budget Primitif de la Commune.

Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le Compte Administratif.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année.

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Considérant que lors de la séance du 17 février 2021, il a été présenté à l'assemblée un rapport d'orientation budgétaire faisant état d'un bilan financier détaillé de l'exercice 2020. Cette note restera synthétique.

Le compte administratif 2020 : tableau synthétique

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	583 741,43			3 384 844,01		2 801 102,58
Opérations de l'exercice	1 506 501,63	1 811 078,96	7 205 878,14	7 189 727,68	8 712 379,77	9 000 806,64
TOTAUX	2 090 243,06	1 811 078,96	7 205 878,14	10 574 571,69	8 712 379,77	11 801 909,22
Résultats de clôture	<u>279 164,10</u>			<u>3 368 693,55</u>		<u>3 089 529,45</u>
Restes à réaliser	1 240 487,31	272 767,01			1 240 487,31	272 767,01
TOTAUX CUMULES	1 519 651,41	272 767,01	-	3 368 693,55	1 240 487,31	3 362 296,46
RESULTATS DEFINITIFS	1 246 884,40			3 368 693,55		2 121 809,15
TOTAUX	<u>1 246 884,40</u>	-	-	<u>3 368 693,55</u>	-	<u>2 121 809,15</u>

AR. Prefecture
II. La section de fonctionnement

006-210601282-20210331-CM20210331_026-DE

Reçu le 01/04/2021

Publié le 01/04/2021

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA_2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €
011 - Charges à caractère général	1 293 081,36 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 924 046,65 €
014 - Atténuations de produits	120 447,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 226,37 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
65 - Autres charges de gestion courante	901 677,83 €
66 - Charges financières	144 428,67 €
67 - Charges exceptionnelles	598 970,26 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	7 205 878,14 €

Recettes de fonctionnement par chapitre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA_2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 384 844,01 €
013 - Atténuations de charges	41 971,65 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 873,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	618 467,88 €
73 - Impôts et taxes	5 040 428,12 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 405 692,90 €
75 - Autres produits de gestion courante	70 045,07 €
77 - Produits exceptionnels	10 249,06 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES	10 574 571,69 €

AR Prefecture
La Section d'investissement

006-210601282-20210331-CM20210331_026-DE

Reçu le 01/04/2021

Publié le 02/04/2021

Dépenses d'investissement par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA_2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	583 741,43 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 873,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
13 - Subventions d'investissement	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	484 126,56 €
20 - Immobilisations incorporelles	65 580,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	224 192,22 €
21 - Immobilisations corporelles	303 360,14 €
23 - Immobilisations en cours	417 218,99 €
27 - Autres immobilisations financières	9 150,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES	2 090 243,06 €

Recettes d'investissement par chapitre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA_2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
024 - Produits de cessions	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 226,37 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 085 033,24 €
13 - Subventions d'investissement	502 819,35 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES	1 811 078,96 €

En conclusion le Compte Administratif 2020 présente les résultats de clôture suivants :

- un excédent de **3 368 693.55 €** en fonctionnement ;
- un déficit de **279 164.10 €** en investissement ;
- Des dépenses d'investissement engagées et non mandatées pour un montant de **1 240 487.31 €**
- Des recettes d'investissement restant à réaliser pour un montant de **272 767.01 €**

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation 2020, soit **3 368 693.55€** comme suit :

- **1 246 884.40 €** destinés à la couverture du besoin en financement de la section Investissement 2020 (*affectation en réserves R1068*) ;
- **2 121 809.15 €** destinés à la couverture des dépenses de la section de fonctionnement 2020.

En 2020, la commune n'a pas souscrit d'emprunt pour financer l'investissement.

006-210601282-20210331-CA2020 CNF-BF

Reçu le 07/04/2021

Publié le 07/04/2021

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 17

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par (1) Le Maire.

A Saint-Paul-De-Vence, le 31/03/2021

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Saint-Paul-De-Vence, le 31/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux Finances, Fondation PACTE,
Economies circulaire et numérique, Europe

Pascal STACCINI



BARTHES François	
CAMILLA Jean-Pierre, Le Maire	
CAUVIN Edith	
CHARENSOL Sophie	Procuration d' Mme PAOLINI
CHEVALIER Frank	
COLLET Sylvie	Absente
DALMASSO Sandrine	
DUMONT Christelle	
FAURE Jean-Paul	
GUIGONNET Nadine	
HARTMANN Laurence	
HOUZE Catherine	
NUTTIN Marc	
PAOLINI Corinne	
RAFFAELLI Jean-Louis	
ROUSSEAU Mathieu	
SAPHORES-BAUDIN Frédérique	
STACCINI Pascal	
TOLLE Sylvie	
VADO Alain	
VERIGNON Benoit	

AR Prefecture DE SAINT PAUL DE VENCE - MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE - CA - 2020

006-210601282-20210331-CA2020_CNE-BF

Reçu le 07/04/2021

Publié le 07/04/2021

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

VOISIN Céline

ZULIANI Alex

- 1 AVR. 2021

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le - 1 AVR. 2021

A Saint-Paul de Vence, le 31/03/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

